# Descriptif type : Coral duo

**Tapis de propreté en textile tufté en rouleaux bordés**

Fourniture d’un tapis de propreté en textile tufté à velours coupé de type Coral Duo en rouleaux bordés.

Il sera composé d’un velours coupé associant des fibres polyamide régénérées Econyl à 75% et polyamide BCF teintées masse à 25 %. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, avec cadres à encastrer ou rampe anti-butoirs. Coral® Duo FR est traité anti-feu ; sa sous-couche latex renforcera sa résistance à la propagation des flammes et permettra au produit de bénéficier d’un classement Bfl- s1.

Sa structure et ses fibres lui garantiront une efficacité remarquable (rétention de 85 % des salissures pour 4 ml), particulièrement efficace pour l’absorption de l’humidité mais aussi la rétention de la saleté sur de petits espaces. Ses caractéristiques lui confèreront une grande résistance au trafic intense.

Il bénéficiera d’une garantie de 7 ans.

**Mode de pose**

Pour une pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 540 Eurosafe special) suivant préconisation du fabriquant et dans le respect du NF DTU 53.12. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12.

**Données environnementales**

* FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
* Taux d’émission de TVOC < 50 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*.
* Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
* Envers 100 % PVC.

*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*